



## MFR LE VILLAGE

Antenne du CFA Régional  
4 Rue Michelet - 38490 ST ANDRE LE GAZ  
Tél. : 04 74 88 73 02 - Fax : 04 74 88 12 06  
[mfr.le-village.st-andre@mfr.asso.fr](mailto:mfr.le-village.st-andre@mfr.asso.fr)

# ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR

Entreprise.....  
Adresse .....  
N° ..... Lieu-dit : .....  
Code postal : ..... Ville.....  
Tél. : ..... Fax : .....  
E-mail : .....  
Numéro de Siret : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
Code APE : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
  
ACTIVITE PRINCIPALE : .....  
  
Nombre de salariés : .....  
Inscrit au registre  des métiers  du commerce  autre .....

TUTEUR : .....  
Fonction : .....

### S'ENGAGE A ACCUEILLIR LE JEUNE

Nom Prénom.....

sous contrat d'apprentissage

#### Pour la formation :

CAP PRO ELEC, sur 2 ans

Date d'embauche le

du ..... au .....

Fait à : .....

Le : .....

Cachet et Signature :





Maison Familiale Rurale  
le Village  
St André le Gaz



## CAP PRO ELEC Installation en Equipements Electriques

### Une vraie opportunité pour votre entreprise :

- Contrat CDD de 2 ans
- 14 semaines de formation
- Des jeunes motivés
- Des aides financières importantes

### Le contrat d'apprentissage :

☞ Public visé :

- Jeunes de 16 à 25 ans
- Demandeur d'emploi de plus de 26 ans
- Adultes handicapés

☞ Type de contrat : CDD de 24 mois

☞ Accompagnement : Désignation d'un tuteur

☞ Rémunération :

| Année d'apprentissage | - 18 ans<br>% SMIC | 18 à 20 ans<br>% SMIC | 21 ans et +<br>% SMIC |
|-----------------------|--------------------|-----------------------|-----------------------|
| 1ère année            | 25 à 40%           | 41 à 50%              | 53 à 55%              |
| 2ème année            | 37 à 50%           | 49 à 60%              | 61 à 65%              |
| 3ème année            | 53 à 60%           | 65 à 70%              | 78 à 80%              |

*Barème indicatif suivant la branche professionnelle concernée*

☞ Période d'essai : 2 mois

☞ Financement : **jusqu'à 4100 € d'aides / an**

• aux employeurs du secteur privé ou du secteur public de moins de 100 salariés :

- une aide générale de 1 000 €/an.
- une aide pour les jeunes en formation de niveau V de 600 €/an
- une aide à la formation des jeunes majeurs sans qualification ou sans diplôme de 300 €

• Un crédit d'impôt de 1 600 €/an par apprenti, porté à 2 200 € dans certains cas.

• Exonération de cotisations sociales (totale ou partielle).

### La MFR en quelques chiffres :

- Un taux de réussite aux examens de 92 % sur l'ensemble de l'établissement
- Une expérience de 20 ans dans les formations aux métiers de l'électricité
- 500 m<sup>2</sup> d'atelier
- Ecole certifiée AFAQ ISO 9001
- Un de nos élèves Champion de France aux Olympiades Nationales des Métiers de Paris en 2011
- Champion de France des Apprentis Electriciens 2011 et 2012
- Partenariat avec la CAPEB : projet VMC double flux

